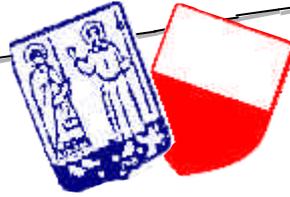




Bulletin Paroissial

juillet - août - septembre

N° 29/2002



Chers
Paroissiens,
Chers Amis,

Dans quelques jours commenceront les vacances. Il est bon de profiter d'un certain temps de repos.

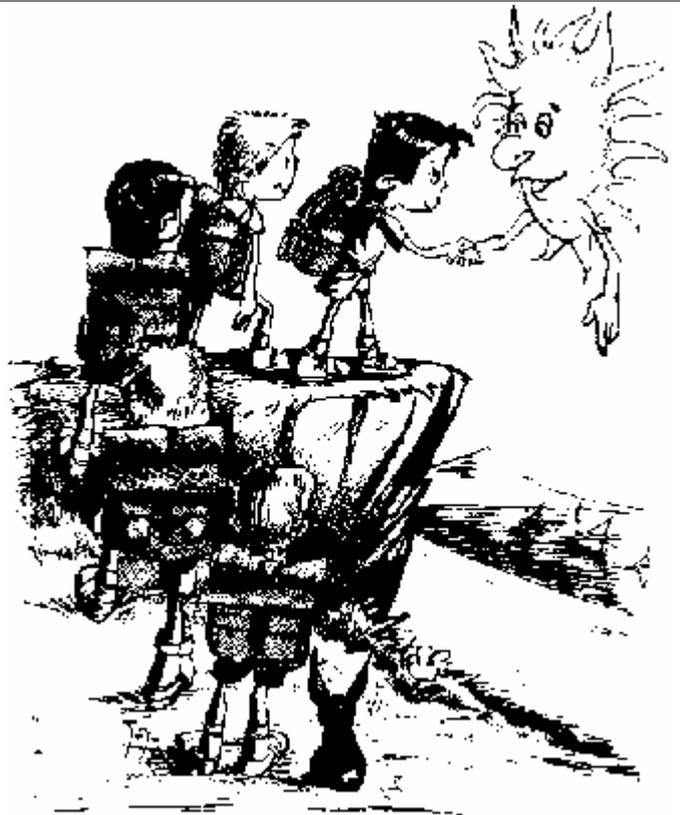
J'espère que vos rencontres vacanciers avec les hommes et avec la nature vous permettront de redécouvrir les extraordinaires signes de Dieu, que nous n'arrivons souvent plus à discerner dans notre quotidien.

Et comme les vacances passent si vite, nous pensons déjà à la rentrée. Pour cette raison, dans notre Bulletin, vous trouverez des fiches d'inscription à la catéchèse sacramentelle et beaucoup d'autres informations intéressantes.

Pour le moment, je vous souhaite d'agréables vacances et puis un bon retour !

votre Curé

LES VACANCES



SOMMAIRE

- ♦ p. 1 - Editorial
- ♦ p. 2 - Actualités de la Paroisse
- ♦ p. 3-6 - Edith Stein - sainte de notre temps
- ♦ p. 7-8 - Inscriptions à la Catéchèse
- ♦ p. 9-11 - Divorcés, peuvent-ils se remarier à l'Eglise Catholique?
- ♦ p. 12 - Page des jeux...

**COMMUNAUTE DE PAROISSES
GAMBSHEIM - KILSTETT**

Tél.-Fax-Répondeur: ☎ 03.88.96.85.30

📞 Portable: 06.08.70.61.81

Internet paroissial: www.gampar.fr.st

e-mail: gampar@fr.st

Notre Bulletin Paroissial trimestriel est tiré à 2500 exemplaires est distribué gratuitement

BUREAU PAROISSIAL DURANT LES VACANCES

Pour inscrire des intentions de messe, le Curé peut vous recevoir après chaque office à la sacristie.

Durant les vacances, dans le Bureau Paroissial, le Curé vous accueillera aussi,, mais **uniquement sur rendez-vous**.

MESSES EN SEMAINE DURANT LES VACANCES

Pour permettre que les personnes bénévoles engagés dans la Paroisse soufflent un peu , à partir du dimanche 23 juin et jusqu'à la rentrée paroissiale, le planning des messes sera quelque peu allégé.

Les messes en semaine auront lieu, aussi bien à Kilstett qu'à Gambenheim, uniquement lorsque une intention particulière (publiée ou non) aura été demandée. Veuillez donc consulter attentivement la fiche dominicale et Internet.

Une exception toutefois pour les éventuelles messes du « 7^e et 30^e jour », qu'on ne peut pas prévoir d'avance : celles-ci seront annoncées lors des enterrements et des messes dominicales.

RÉSULTATS OFFICIELS DU TIRAGE DE LA LOTERIE LORS DE LA FÊTE PAROISSIALE A GAMBENSHEIM 2002

006	030	060	084	105	130	156	187	217	227	258	295	306	331	352	387
424	445	457	479	523	534	551	587	616	638	657	693	717	730	774	794
815	830	870	882	918	938	962	991	1008	1032	1061	1098	1118	1150	1152	1184
1220	1239	1262	1287	1303	1326	1354	1396	1414	1449	1475	1477	1508	1534	1553	1581
1613	1643	1665	1684	1725	1739	1771	1786	1823	1827	1860	1883	1920	1946	1963	1984
2005	2036	2056	2082	2109	2146	2162	2193	2209	2250	2252	2281				

Les gros lots sont cette année: 1) n° 616; 2) n° 523; 3) n° 479

Pour tous les renseignements supplémentaires veuillez vous adresser à M. Xavier PAULUS Tél. :03.88.96.85.16.

La Paroisse exprime dès à présent sa vive reconnaissance à tous les paroissiens qui par leurs dons ou par l'achat de billets ont contribué au bon déroulement de la loterie de tombola.

Un grand merci aux sociétés qui ont animé la fête, ainsi qu'à la vaillante équipe de bénévoles qui a su faire face à une situation exceptionnelle.

Notre profonde gratitude, surtout aux nombreux public qui malgré le temps incertain a montré sa fidélité et sa générosité à la Paroisse.

EDITH STEIN, UNE SAINTE ET UNE FEMME DE NOTRE TEMPS «*Qui perdra sa vie à cause de moi et de l'Évangile, la sauvera (Mc 8,35)* »

Le 11 octobre 1998, a été canonisée, en la Basilique Saint-Pierre de Rome, Thérèse Bénédicte de la Croix (Edith STEIN). Cette canonisation marque le terme d'un itinéraire de renoncements et de souffrances, jusqu'au martyre, dans la recherche de la vérité évangélique. En ce troisième millénaire, la vie de cet être d'exception est un message fort pour l'ensemble des chrétiens. Message fort aussi dans ce qu'il apporte de concret pour la reconnaissance de la vocation spécifique de la femme dans le monde d'aujourd'hui.

UNE FAMILLE JUIVE.

Edith Stein, née le 12 octobre 1891, est la cadette d'une famille juive orthodoxe de onze enfants. Douée de grandes facultés intellectuelles, elle fait des études de philosophie à l'université de Breslau, puis à Göttingen et à Fribourg. Elle devient docteur en philosophie en 1917. Elle perd la foi juive dès l'âge de 14 ans, mais cherche la vérité dans les études. Il lui faudra 17 années d'incroyance avant de parvenir à la foi chrétienne. Sa formation philosophique la conduit en effet tout naturellement à rejeter ce qui ne peut être prouvé, même la foi de son peuple. Par la philosophie, elle s'efforce de comprendre, tout au long



de ces années d'athéisme, le sens de l'existence humaine. Cette longue quête de la vérité trouve son aboutissement dans sa rencontre avec Thérèse d'Avila, au hasard d'une lecture (« *La vie de Sainte Thérèse d'Avila* »), au cours de l'été 1921. La vie de Thérèse exercera une influence décisive sur sa conversion : « *Là est la Vérité !* » s'écrie-t-elle.

LA CONVERSION A LA FOI CATHOLIQUE.

Edith se convertit en 1922, à l'âge de 31 ans. Son cheminement vers la conversion est long et difficile. Sa famille, en particulier, ne comprend pas les raisons de sa décision, ni le sens profond de sa démarche : *découvrir dans la Croix le chemin de la Résurrection.*

Dans un premier temps, après sa conversion, elle pense qu'il lui faut abandonner tout ce qui est terrestre pour se consacrer uniquement aux choses divines. Peu à peu cependant, elle réalise que, même dans la vie la plus contemplative, on n'a pas le droit de se couper du monde : « *Plus on se laisse attirer par Dieu, déclare-t-elle, plus on doit sortir de soi, c'est-à-dire aller dans le monde pour y introduire la vie divine* ». Elle découvre alors le sens de la

(Suite page 4)

(Suite de la page 3)

croix : ce qui donne valeur à nos souffrances, nos propres croix, c'est de les porter en communion avec le Christ crucifié. La croix du Christ, vécue en solidarité avec tous ceux qui souffrent, nous conduit à la gloire de la résurrection. Edith Stein a pris sur elle toutes les croix de la vie, acceptant ainsi de *tout perdre pour tout gagner*. Cette « science de la Croix » (*Kreuzwissenschaft*, titre d'un des nombreux livres qu'elle écrit), elle l'acquiert tout au long de son cheminement philosophique et athée ainsi que par l'expérience décisive de sa rencontre avec Sainte Thérèse d'Avila, rencontre qui l'amènera à se convertir à la foi catholique. Tout cela la prépare à entrer au Carmel et, plus tard, à mourir pour sa foi.

Sa conversion au christianisme lui permet aussi de retrouver son appartenance au peuple juif, enracinant du même coup dans sa toute nouvelle foi sa conviction profonde qu'elle est appelée à offrir ses souffrances et sa vie (*sa croix*) également pour son peuple. Les persécutions que subissent les Juifs lui font en effet prendre conscience que son appartenance au *peuple choisi* (le peuple juif) l'unit au Christ : « *Vous ne pouvez pas savoir ce*

que signifie pour moi d'être fille du peuple élu, d'appartenir au Christ non seulement en esprit, mais par le sang ». Cette conscience de la mission à laquelle le Christ la destine ne cesse alors de grandir, à la mesure de l'augmentation des persécutions contre les Juifs.

LE CARMEL.

Dès le début de sa conversion, Edith Stein veut entrer au Carmel pour se consacrer entièrement au Christ. Ses confesseurs parviennent cependant à la convaincre pendant onze années que son apostolat serait plus important dans son travail d'enseignante. C'est donc en octobre 1933 seulement qu'elle entre au Carmel de Cologne. Elle a 42 ans ; elle laisse derrière elle toutes ses activités universitaires, culturelles et intellectuelles, sa famille, ses amis, sa vie en un mot, pour rejoindre le monde clos, restreint, limité d'un monastère contemplatif à l'existence réglée par les rites et la tradition. Edith doit faire de gros efforts pour s'adapter à ce changement de vie si radical. Mais c'est en acceptant de tout perdre de sa vie antérieure pour se consacrer aux exigences communautaires qu'elle gagne la richesse d'une vie intérieure vouée à la prière et qu'elle fait l'expérience de Dieu dans le silence et la solitude de sa nouvelle communauté.

La prise d'habit de *Sœur Thérèse*

(Suite page 5)



(Suite de la page 4)

Bénédicte de la Croix, le nom de carmélite qu'elle se choisit, a lieu le 15 avril 1934. Le Seigneur se manifeste dès le début de sa nouvelle vie ; ses supérieurs l'autorisent en effet à reprendre ses travaux scientifiques et philosophiques dans la mesure où ils sont compatibles avec ses obligations communautaires. C'est l'occasion pour elle d'écrire de nombreuses études et des livres, tant à Cologne qu'au couvent hollandais d'Echt où elle est transférée le 31 décembre 1938. C'est du reste à Echt qu'elle rédige « La science de la Croix » (*Kreuzwissenschaft*), ouvrage qui restera inachevé.

Cette double existence, exception à la règle carmélite, ne manque pas de lui attirer des difficultés au sein de ce « vase clos » qu'est sa communauté... Mais ses efforts lui permettent de rester fidèle à son engagement et à sa vie contemplative. Au prix de grands sacrifices personnels, cependant. Elle déclare à ce propos : « *Pour la carmélite, il n'y a aucune autre possibilité de rendre à Dieu amour pour amour qu'en remportant avec le sourire de la charité toutes les victoires sur soi que nécessite en permanence l'étroite vie commune avec des personnes de caractère différent...* ».



LA DISCIPLE DE THÉRÈSE D'AVILA.

En Thérèse, Edith apprend et approfondit le sens de l'oraison : le Christ nous enseigne la prière de louange au Père et l'oraison comme le don de soi à son amour. Il nous unit à son sacrifice pour le salut du monde en nous faisant participer à sa croix. L'oraison contemplative se nourrit de cette communion à la passion, à la mort et à la résurrection du Christ.

Tout au long de son cheminement avec Jésus, Edith s'abandonne donc avec confiance au Seigneur, mettant sa main dans la sienne, comme elle dit, toute illuminée de cette *science de la croix* qui mène à Dieu : « *Ainsi sont indissolublement unis l'accomplissement de soi, l'union avec Dieu, l'action pour que le prochain parvienne à l'union*

avec Dieu et à son accomplissement. Mais l'accès à tout cela, c'est la Croix. »

UNE FEMME DE NOTRE ÉPOQUE.

La vie, l'œuvre et le martyre de cette femme d'exception – Juive, chercheur de la vérité, philosophe, carmélite, disciple de Jésus – nous offrent de précieuses orientations.

Son féminisme authentique invite tout d'abord à la pleine reconnaissance de

(Suite page 6)

(Suite de la page 5)

la dignité de la femme dans le monde d'aujourd'hui et met en avant son apport spécifique à l'Eglise et à la société. En acceptant les réalités du monde et en s'y engageant, Edith apporte un témoignage fort sur la richesse de vie chrétienne d'une femme qui remplit sa mission : le don de soi à Dieu, l'aspiration à la maternité – y compris spirituelle –, le service des autres. Pour Edith, la Vierge Marie est le modèle de ces valeurs féminines dans tous les domaines de la vie humaine : « Une femme a été le porche par où Dieu a trouvé accès à la nature humaine ».

Sa réflexion philosophique, éclairée par les Saintes Ecritures, lui permet ainsi de présenter l'homme et la femme comme l'image de Dieu dans leur égalité et leur diversité. Cette analyse l'amène à mettre en avant deux caractéristiques de la psychologie féminine : le don personnel de soi en collaboration avec l'homme, l'amour lui donnant de partager sa vie, et la maternité. Pour Edith, la femme a une remarquable capacité d'amour désintéressé, de don et d'oubli de soi. Sa qualité de mère et de compagne lui donne la mission d'avoir des enfants et, comme continuateur d'Eve, appelée Mère des vivants, elle est responsable de la propagation du genre humain et de la préparation du retour victorieux de la Vie.

TOUT PERDRE POUR TOUT GAGNER.

Edith Stein accepte de perdre beaucoup *pour tout gagner*, selon l'Evangile :

elle perd ses convictions athées pour gagner les richesses de la foi chrétienne ; elle perd sa famille et son peuple pour les retrouver, à la suite de Jésus, en donnant comme lui sa vie pour eux ...

« *Qui perdra sa vie à cause de moi et de l'Evangile, la sauvera* » (Mc 8,35).

Tous ceux qui, dans leur quête de Dieu, cherchent la vérité parmi ces idéologies et ces religions qui caractérisent notre époque, pourront trouver dans la vie de Sainte Thérèse Bénédicte de la Croix une réponse lumineuse : celle d'une femme de notre temps qui chemina dans la nuit dramatique du 20^{ème} siècle et qui finit par rencontrer le Christ et, avec lui, le sens de la vie et la paix ultime.

Quand les évêques de Hollande se mettent à protester contre les déportations des Juifs, les nazis, en représailles, s'en prennent également aux Juifs convertis au catholicisme. Arrêtée, Edith quitte le couvent d'Echt le 2 août 1942. Prenant sa sœur Rose par la main, elle révèle dans une dernière phrase ce qu'a été l'offrande de sa vie : « Viens, nous partons pour notre peuple ».

Disciple de Jésus, elle accompagne jusqu'au bout le Christ sur le chemin de la croix et offre son martyre pour les frères et sœurs de son peuple.

Elle meurt sept jours plus tard, le 9 août 1942, dans une chambre à gaz d'Auschwitz.

Michel Thimmesch

Chers Parents,

Il y a quelques années, vous avez demandé le baptême de votre enfant. Vous avez pris l'engagement de lui faire découvrir la vocation de disciple de JÉSUS-CHRIST. Vous l'avez initié à la grande mission d'être responsable dans l'Église.

Aujourd'hui, votre enfant a l'âge de donner une suite aux engagements de son baptême et de préparer avec d'autres enfants de notre paroisse LA PREMIÈRE COMMUNION (en CE₂), ou de préparer avec d'autres jeunes la fête de LA PROFESSION DE FOI (en 4^e) en vue de la CONFIRMATION (en 3^e).

La préparation à la Confirmation se fait **en deux ans**. La première année se termine par la Profession de Foi. Si quelqu'un ne souhaite pas y participer, il doit quand même s'inscrire et suivre les deux années de préparation à la

Confirmation en l'an 2004 (surtout les jeunes nés en 1989).

Les activités de nos jeunes sont très nombreuses; **aussi faut-il faire des choix**. La décision de préparer cette fête demandera un effort soutenu du côté du jeune comme du côté des parents.

Oui, aussi bien LA PREMIÈRE COMMUNION que LA PROFESSION DE FOI et LA CONFIRMATION se préparent sérieusement, avec l'indispensable catéchèse scolaire, un ensemble de rencontres, de célébrations dominicales, de travail personnel et de prière.

Le moment est venu de prendre une décision en toute connaissance de cause. C'est pourquoi, je vous invite à discuter sérieusement dans votre famille de cette démarche d'Église.

Si vous optez pour une bonne préparation **de LA PREMIÈRE COMMUNION**, ou de **LA PROFESSION DE FOI**, je vous prierais de bien vouloir me rapporter, à la réunion des parents, le talon d'engagement ci-joint.

TALON D'INSCRIPTION A REMETTRE AU CURE

lors de la réunion des parents à Kilstett et à Gamsheim dans la salle paroissiale:

- mardi 24 septembre à 20 h pour la Première Communion à Gamsheim;
- jeudi 26 septembre à 20 h pour la Première Communion à Kilstett;
- vendredi 27 septembre à 20 h pour la Profession de Foi à Kilstett et Gamsheim
(cette fois-ci la réunion pour les deux villages dans la salle à Gamsheim)

Nous, parents de (nom et prénom(s) de l'enfant):

.....
Adresse:.....rue.....Ville.....

N° de téléphone:..... e-mail:.....@.....

baptisé(e) le.....à.....

participant à la catéchèse scolaire chez: M(me).....

prenons l'engagement de cheminer avec notre enfant, et nous ferons tout notre possible pour une digne et bonne préparation de la célébration : de LA PREMIERE COMMUNION* de LA PROFESSION DE FOI*

* marquez ci-dessous le jour ou les horaires où la rencontre **ne pourra pas** être possible:

.....
pour la Première Communion joindre obligatoirement a photocopie de l'inscription du baptême au votre livret de famille ou un certificat de baptême

....., le Signature(s) de(s) parent(s)

(* rayez la mention inutile)

DECLARATION DU JEUNE ** : (Profession de Foi)

NOM et Prénom

Je m'inscris librement à la préparation de LA PROFESSION DE FOI et je m'engage à collaborer sérieusement avec toute l'équipe.

Je ferai de mon mieux pour participer régulièrement à la catéchèse scolaire au collège et aux rencontres d'équipe, ainsi qu'à des célébrations dominicales, car je sais qu'elles sont pour moi nécessaires pour progresser dans la connaissance de Jésus Christ.

Signature

** en quelques phrases - sur une feuille de papier libre, signée et jointe à ce talon,

j'indique les raisons pour lesquelles je souhaite faire

LE REMARIAGE DES DIVORCES A L'EGLISE CATHOLIQUE

« Aimez-vous les uns les autres comme je vous ai aimés » Jean 13,34

De plus en plus de gens me sollicitent actuellement pour « une petite bénédiction des alliances » car ils sont divorcés et ne peuvent se remarier à l'Eglise. Dans des cas pareils, je réponds qu'il n'est pas bon de faire quelque chose qui ressemble à un mariage mais qui, en réalité, ne l'est pas du tout et qui, de toute manière, ne résoudra pas le problème.

Pour essayer de régler certains problèmes à la source, l'Eglise Catholique se penche avec sollicitude et compassion sur les couples en échec en cherchant s'il y avait des raisons objectives antérieures au mariage qui auraient pu empêcher un véritable engagement sacramentel des époux et par conséquent l'existence même du sacrement du mariage. L'Eglise n'a aucun pouvoir sur le mariage valide, qui est un sacrement, en revanche, elle a le droit et le devoir de constater son invalidité, donc la « nullité », ce qui veut dire la non-existence du lien sacramentel dès le début et ce, bien entendu, dans des cas très précis et prouvés.

Cette pratique, qui n'est pas nouvelle, mais qui de nos jours a pris de l'ampleur avec une nouvelle approche psychologique, est une source d'espoir pour de nombreux couples en échec qui ont le sentiment bien fondé que leur mariage ne pouvait pas être valide et qu'il n'avait pas réussi malgré leur bonne volonté et leurs efforts.

Cette procédure a la forme d'un procès, mais contrairement à un procès civil elle se fait sur dossier, c'est-à-dire sans la

rencontre des parties devant les juges. D'ailleurs, ce n'est pas la personne des ex-conjoints qui est mis en cause mais l'existence du lien sacramentel qui les a unis. Pour cette raison, les craintes souvent exprimées par les demandeurs « de ne plus remuer le passé » ne sont pas du tout fondées. Je crois que pour guérir il vaut mieux couper dans un ulcère, bien que cela puisse faire un peu mal, plutôt que de le maquiller !

Le texte qui suit est issu d'une plaquette éditée sur la question par l'Evêché ; elle pourra vous aider à résoudre certains problèmes.

Qu'est-ce que le mariage religieux pour l'Eglise catholique ?

Une réalité humaine :

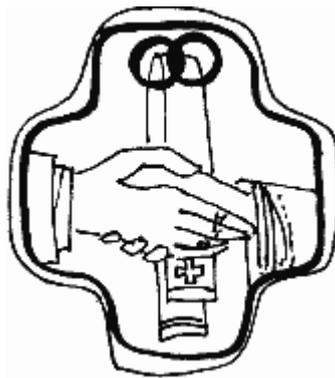
L'union d'un homme et d'une femme qui font alliance pour former une communauté de vie et d'amour ordonnée au bien des conjoints ainsi qu'à la génération des enfants.

Un Sacrement :

Le signe de l'amour unissant le Christ à son Eglise.

L'alliance des époux est établie sur leur consentement irrévocable : acte de la volonté par lequel ils se donnent et se reçoivent l'un et l'autre pour la vie dans la fidélité avec le désir de vivre un amour fécond.

Ce consentement nécessite la faculté de discerner l'importance de l'engagement ainsi que les capacités personnelles à le tenir.



(Suite page 10)

(Suite de la page 9)

Il ne doit être vicié ni par un défaut grave, ni par un empêchement canonique et doit être exprimé dans la forme prescrite par le droit de l'Église.

Les étapes de la procédure

Lorsque l'un des conjoints a le sentiment que son mariage peut être déclaré nul, il contacte l'Officialité diocésaine (*une instance ecclésiastique qui s'en occupe*), c'est le demandeur. Le tribunal compétent est :

- celui du lieu de la célébration du mariage
- celui du domicile du défendeur (le conjoint non-demandeur)
- celui du domicile du demandeur.

Le demandeur s'adresse à l'Officialité qui le dirige éventuellement vers un avocat ecclésiastique. Puis, il adresse un « libelle » (lettre ou mémoire) où il expose les raisons de sa demande. La procédure dure entre 12 et 18 mois en deux instances obligatoires. Tous les frais forfaitaires (l'avocat compris) sont fixés à 300 € en première instance et 100 € en appel. En cas de difficultés, il convient de s'adresser à l'Archevêché.

1- L'instruction de la cause :

Lorsque la requête est acceptée et le motif de nullité retenu, un des auditeurs de l'Officialité procède à l'audition du demandeur, de la partie défenderesse (ultérieurement) ainsi que de leurs témoins.

2 - La discussion de la cause :

Au vu du dossier ainsi constitué, l'avocat (s'il y en a un) rédige la plaidoirie, donnant les arguments en faveur de la nullité du mariage. Parallèlement, ou sitôt après la clôture de l'instruction (en l'absence d'avocat), le défenseur du lien fait ses observations en faveur du lien matrimonial.

3 - La décision :

Le dossier est alors remis aux juges qui, après l'avoir étudié, individuellement, et donné leur avis, se réunissent pour prendre ensemble la décision. Cette décision, même si elle est affirmative devra être confirmée ou infirmée par l'Officialité de 2ème instance.

La sentence ainsi ratifiée devient alors définitive. Si les parties s'estiment lésées par la décision, elles peuvent faire appel.

Les intervenants de l'Officialité

L'Official

Aussi appelé vicaire judiciaire, est un prêtre représentant l'Évêque, chargé d'examiner les demandes et de faire respecter le droit des personnes dans le diocèse.

Les juges diocésains

Constituent avec l'Official le tribunal diocésain et doivent se prononcer sur les causes qui leur sont présentées.

Les défenseurs du lien

Exercent le ministère public et sont chargés d'apporter les arguments en faveur du mariage.

Les auditeurs

Ont pour mission d'instruire les causes et reçoivent les dépositions des personnes concernées et de leurs témoins.

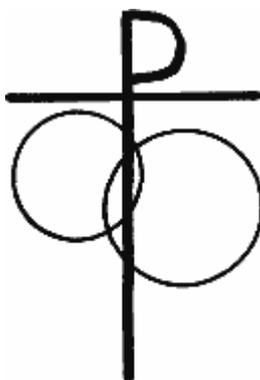
Les avocats ecclésiastiques

Peuvent guider et accompagner les parties dans leur démarche tout au long de la procédure.

Le notaire

Responsable de la « forme » de la procédure, atteste de l'authenticité des documents et de la conformité des dossiers.

En dehors de l'Official, qui est nécessairement prêtre, les autres intervenants peuvent être prêtres ou laïcs ayant la formation requise et reconnus par l'Évêque.



Les motifs de nullité

Nous n'évoquons ici ni les empêchements ni les défauts de forme canonique. Seuls sont présentés brièvement les motifs de nullité les plus fréquents en Officialité.

Les vices de consentement :

1. Les incapacités:

- Le défaut de discernement.

Ce vice de consentement se pose souvent en termes de « manque de maturité ». En effet, les conjoints, en se mariant, doivent non seulement savoir ce qu'est le mariage mais être en mesure, chacun, de mener à bien ce mariage particulier qu'ils désirent personnellement contracter.

Or, ce « discernement » peut être perturbé soit par un grave défaut de la raison, soit par une grave altération de la volonté. Ce « défaut » concerne donc « l'objet » du consentement.

- L'incapacité à assumer les obligations essentielles du mariage.

Ici, c'est la capacité du sujet lui-même qui est mise en cause. Ainsi, certaines personnes peuvent consentir au mariage mais, pour des raisons de nature psychique, être incapables de remplir l'engagement qu'elles prennent.

2. Les autres motifs:

- L'erreur sur la personne :

C'est le cas d'un conjoint se révélant tout à fait différent après le mariage.

- L'erreur sur une qualité de la personne :

La nullité du mariage ne peut ici être reconnue que si l'on a la preuve que la qualité absente était essentielle dans l'esprit du contractant.

- Le dol :

Il y a dol quand un élément de la vie d'un des contractants est délibérément caché.

- La simulation :

Cette simulation peut être totale (le contractant accepte le mariage pour d'au-

tres raisons que le Sacrement). Elle peut aussi être partielle (le contractant a la ferme intention de ne pas remplir l'une ou l'autre des obligations essentielles du mariage).

- Les exclusions :

a) Exclusion de l'unité du mariage.

C'est le cas de personnes se mariant avec la volonté manifeste de ne pas respecter la fidélité conjugale.

b) Exclusion de la procréation.

Quand il y a un refus total et définitif de la procréation.

c) Exclusion de l'indissolubilité.

C'est rejeter totalement la perpétuité du lien matrimonial.

- Le mariage conditionnel :

Le mariage est alors assorti d'une condition portant sur le passé, sur le présent ou sur l'avenir.

- La violence ou la crainte :

Un des contractants se trouve aux prises avec une pression telle qu'il est « forcé » physiquement ou moralement au mariage.

Si vous pensez de vous trouver dans l'un des cas décrits ci-dessus, ne négligez pas cette opportunité et n'hésitez pas à contacter votre Curé, ou directement l'Officialité de votre Diocèse ; 16, rue Brûlée, 67081 Strasbourg - Cédex, Tél. 03.88.21.24.57.

Vous pouvez aussi transmettre ce texte à vos amis et proches censés être intéressés par cette question. Ce texte se trouve également sur le site WEB paroissial www.gampar.fr.st. J'espère que ces quelques informations aideront à régler, au moins chez certains, des problèmes qui compliquent leur vie matrimoniale et celle de leur foi.

*Votre Curé
(qui est le Juge diocésain)*

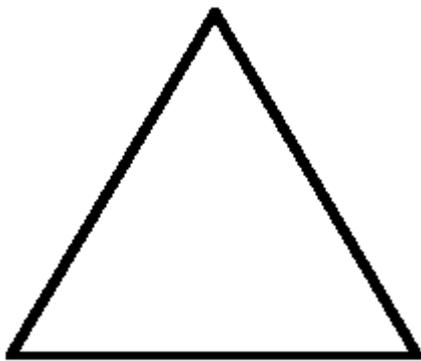
LA PAGE DES JEUX

Voici venu le temps des vacances scolaires. Vous n'avez certainement pas déjà tout mis au placard, j'espère, notamment vos connaissances en géométrie ! Assurons-nous en au plus vite au moyen du petit jeu suivant.

Sauriez-vous réaliser **4** triangles équilatéraux avec seulement **6** allumettes (sans les casser en deux, bien entendu)?

Rassurez-vous, c'est tout à fait faisable. Ne lisez donc pas tout de suite la solution... Bon courage.

Michel Thimmesch



??????????

Solution :

faites un triangle, à plat sur la table, en utilisant 3 allumettes ;
prenez ensuite les 3 allumettes restantes et placez-les à chacun des
coins du triangle ainsi constitué ;
redressez-les à présent, de façon que les têtes de ces 3 dernières allu-
mettes se rejoignent au sommet ;
vous obtenez ainsi, en 3 D, 4 triangles équilatéraux égaux.

Les mathieux auront bien sûr reconnu « le tétraèdre régulier ». Si vous
avez trouvé la solution tout(e) seul(e), bravo. Vous êtes dispensé(e) de
devoirs de vacances !